



MOTION DE SOUTIEN à Loïc Désirée

Secrétaire Général de la CGTR-FAPT

La CGT-FAPT apporte tout son soutien à Loïc, dans son action au quotidien auprès des postières et des postiers de la Réunion.

La direction de La Poste a décidé de le poursuivre en diffamation pour un tract rédigé en avril 2020 sur la gestion de la crise sanitaire liée au COVID 19 par l'employeur. Loïc passera devant les tribunaux le 4 février 2021.

Si par cette plainte, la direction de La Poste veut faire oublier sa gestion particulièrement calamiteuse d'il y a un an, les postiers eux n'oublieront pas.

Sans doute, est-ce aussi l'action au quotidien de la CGTR-FAPT que vise la direction de La Poste. Ainsi cette plainte arrive juste après une lutte unitaire à La Poste de la Réunion où la CGTR était particulièrement active.

Par cette dérive autoritaire et ces procédés indignes, La Poste affiche sa volonté d'empêcher toute contestation de sa gestion et stratégie, de remettre en cause le droit de revendiquer et de criminaliser les militants et l'action syndicale. La CGT-FAPT condamne et s'oppose fermement à ces pratiques.

La CGT-FAPT demande l'arrêt de la répression envers un premier dirigeant de la CGT et exige l'arrêt immédiat des procédures engagées à son encontre. Tenter de criminaliser l'action de ceux qui s'engagent, c'est vouloir intimider les salariés pour les détourner d'un syndicalisme combatif. C'est priver l'ensemble du monde du travail des moyens de se défendre.

Les camarades de la CGT..... adressent à Loïc toute leur solidarité.

Motion à transmettre à :

Au directeur cabinet-la-poste-reunion@laposte.fr

Au PDG du Groupe La Poste : philippe.wahl@laposte.fr

Copie au Syndicat départemental de la Réunion fapt-cgtr@orange.fr

Copie à la Fédération à luttres@cgt-fapt.fr